

« LE LIVRE BLEU DE LA BRETAGNE » :

L'ECHEC ABSOLU

DU LAVAGE DES CERVEAUX OPERE

par la France en Bretagne, après la révolution
des droits de l'homme.

LA BAULE PLUS, 1^{er} MARS 2014

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

Pendant un siècle et demi après la « révolution » de 1789, la BRETAGNE a été transformée en un **vaste camp de rééducation**, dans lequel la France, maîtresse de l'école, des carrières, des sanctions, a tenté de transformer les jeunes Bretons, vulnérables et sans défense, en ce qu'ils ne sont pas : des Français. **L'échec de cette politique est absolu.**

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

comme un paquet de linge ou une motte de beurre ! Nous n'en sauront pas plus. Pas un mot des invasions de notre Duché souverain par les armées françaises en 1487, 1488, 1491, ni sur la destruction de nos armées nationales, ni sur l'annexion non consentie de la Bretagne en 1532, ni sur l'exploitation éhontée de la Bretagne par l'occupant. C'est monstrueux. Mais j'ai quinze ans, je suis naïf, comme tous les Bretons : quel moyen ai-je de critiquer cette imposture ? Cette version stupide est la seule que je connaîtrai pendant de longues années encore..

M. U. : c'est donc tardivement que vous découvrez l'histoire de la Bretagne ?

Louis Mélenec : Jeune docteur en médecine et licencié en droit, en 1966, je « monte » à Paris, à 25 ans, pour y poursuivre mes études de spécialité en médecine et en droit. Vers l'âge de 30 ans, se produit un événement important. J'avais écrit plusieurs articles de droit avec le président du tribunal d'instance de Quimper, un homme remarquable, Yann BREKILIEN, président des écrivains bretons, auteur de nombreux ouvrages de droit et d'histoire, patriote breton, maintenu par la France dans des fonctions médiocres, jusqu'à sa retraite, ainsi qu'il sied au rôle naturel du pays qui a inventé les droits de l'homme. Un matin, je reçois au courrier un volumineux paquet. Il contient un livre épais, avec une belle dédicace : l'histoire de la Bretagne. J'ignorais que l'éminent juriste fût aussi historien. Fantaisie d'un homme vieillissant ? **Le sujet ne m'intéresse pas, car il n'existe pas.** Par pure courtoisie, je décide toutefois de lire l'ouvrage, puisqu'il m'est dédié. En dépit de ma réticence devant ce *pensum*, cette lecture devient vite passionnante. J'éprouve un choc. J'apprends, stupéfait, des faits que j'ignorais totalement : l'antiquité du peuple breton, identifié bien avant Jésus Christ, l'émigration des populations bretonnes d'Outre Manche en Armorique, du 3ème au 8ème siècles, les conflits meurtriers entre les Francs et les Bretons du 7ème au 9ème siècles ; les victoires répétées de nos armées, très offensives, contre les troupes beaucoup plus puissantes des empereurs carolingiens, en particulier celles de Charlemagne, l'unification de la Bretagne armorique sous Nominoé, au 9ème siècle ... Les Ducs de Bretagne portent, entre autres titres prestigieux, celui de Roi. Durant le moyen âge, la Bretagne sous la conduite de ses Ducs, se constitue en état souverain, centralisé. C'est une monarchie constitutionnelle, gouvernée sagement, possédant des institutions très avancées pour l'époque, son Parlement général, comme dans les états modernes, réuni tous les deux ans, ayant seul qualité pour voter les lois et pour consentir aux impôts. Surtout, la Bretagne, si vilipendée par la France, est une puissance économique et politique importante, - la troisième ou la quatrième d'Europe, devant le Portugal et l'Ecosse, immédiatement après les royaumes de France et d'Angleterre. Sa flotte, la deuxième après la flotte anglaise, a un rôle commercial majeur, et est présente partout, de la mer du Nord à la Méditerranée.

Puis vient la SHOAH de 1491: la Bretagne est envahie par la France en 1487, 1488, 1491. Nos armées sont détruites en 1488, à Saint-Aubin-du-Cormier. La duchesse souveraine Anne de Bretagne, déjà mariée à Maximilien d'Autriche, roi des Romains, futur empereur du Saint Empire Romain Germanique, est contrainte d'épouser son ennemi : le roi Charles VIII de France, fils du sinistre Louis XI, en violation formelle du droit canonique : elle est grossièrement trompée, elle n'a que quatorze ans.

La Bretagne est brutalement annexée par la France, en 1491, sans son consentement. Charles VIII étant mort en 1498, Anne épouse son successeur – qui est d'ailleurs son proche parent – le roi Louis XII. Elle rétablit le gouvernement et les prérogatives nationales et internationales de la Bretagne. Dix huit ans après sa mort, qui survient en janvier 1514, la France, qui s'est emparée de tous les leviers de commande, profitant de la situation de faiblesse de la Bretagne, qui ne possède plus ni gouvernement ni armée, procède à une nouvelle annexion, en 1532. Cette annexion, déguisée en « traité », est une imposture, une manipulation destinée à donner l'apparence de légalité à un rapport de force qui ne laisse aucune échappatoire aux Bretons. **Cette situation, très gravement contraire au droit, dure encore.**

M. U . : Jusqu'alors, vous n'avez encore rien publié sur l'histoire de la Bretagne ?

Comment en êtes vous arrivé au livre bleu de la Bretagne ?

Louis Mélenec : De longues années passent. De trente ans à cinquante cinq ans, je prends des notes, je constitue une bibliothèque considérable sur l'histoire de la Bretagne. Et sur l'histoire du monde, car la compréhension de notre passé suppose une culture aussi poussée que possible sur celui des autres pays, et des autres civilisations. Je lis tout ce que je trouve sur l'histoire de Bretagne. En particulier les très volumineux ouvrages, bardés de reproductions de documents, publiés par Dom LOBINEAU et dom MORICE.

Voici les circonstances singulières qui m'ont conduit à me lancer dans la bataille.

Il y a dix-huit ans, en 1996, j'ai eu enfin l'opportunité de soutenir ma thèse de doctorat en droit, devant ma faculté d'origine, dans notre bonne ville de Nantes, capitale politique de notre Duché souverain pendant plusieurs siècles, presque trente années, jour pour jour, après la soutenance de ma thèse de doctorat en médecine. Mon Président de thèse, le professeur HESSE, est un homme remarquable : il est professeur de droit, mais aussi un fin spécialiste de l'histoire des Institutions, un grand connaisseur de l'histoire de l'humanité, un sociologue d'envergure. Il connaît l'histoire de la Bretagne mieux que beaucoup de Bretons.

Son absence totale de parti pris lui permet d'aborder sans complexe cette histoire occultée et déformée grossièrement depuis 1789 : l'indépendance politique de la Bretagne sous les Ducs, les guerres brito-françaises, les tentatives permanentes d'empiètement de la France sur les prérogatives souveraines de la Bretagne, les invasions, la « réunion » prétendue de la Bretagne en 1532, en réalité une annexion camouflée en pseudo-traité. Je suis "soufflé" par ces propos : ce sont, précisément, les

conclusions auxquelles je suis parvenu. La phrase suivante me frappe particulièrement « *les phénomènes de collaboration ne sont pas propres à la dernière guerre, ils sont universels; ils étaient présents lorsque la Bretagne fut annexée par la France* ». Je lui réponds : « *les collabos existent toujours en Bretagne, ils sont connus* ».

Nous parlons le même langage : j'ai trouvé l'interlocuteur que je cherchais.

Une année ayant passé, je demande au professeur HESSE, attendu qu'il est habilité à proposer des sujets de thèse aux doctorants, à les suivre et à présider les jurys, de confier à l'un de ses élèves, si possible choisi parmi les plus intelligents, le sujet suivant: "*Comment s'est faite, en 1532, la "Réunion de la Bretagne à la France" ? Les Bretons y ont-ils consenti ? Ne s'agit-il pas d'une annexion imposée par la force* » ? Je souligne que le sujet n'a jamais été traité d'une manière satisfaisante par personne, qu'il est même évité dans les universités - qui donnent la préférence à des sujets tels que la culture des navets ou des pommes de terre -, que les bretons sont en recherche de leur identité, que beaucoup savent que leur culture a été assassinée, et que le champ de recherche est très prometteur.

Sa réponse me surprend, considérablement :

" Il m'est impossible de prendre cette responsabilité. Ou bien je confie cette thèse à un étudiant médiocre ou moyen; dans ce cas, la thèse sera "ratée"; elle n'apportera rien à personne; de plus, la soutenance aura pour effet d'empêcher de traiter à nouveau le même sujet pendant vingt ans, qui sera « neutralisé », car tels sont les usages des facultés. Ou bien, deuxième hypothèse, je confie le travail à un étudiant brillant. Dans ce cas, ce sera pire: la carrière universitaire de ce jeune homme S'ARRETERA NET; il sera exclu de partout, car il aura touché l'intouchable, il aura révélé ce que l'histoire officielle a effacé, d'une manière voulue et consciente. Le dogme français est que la Bretagne A TOUJOURS FAIT PARTIE DE LA FRANCE; elle n'a jamais été indépendante; le "traité" de 1532 n'a été, selon les français, qu'une mise en conformité du droit avec la réalité. IL EST DANGEREUX, pour la carrière d'un étudiant brillant, de le faire travailler sur ce sujet: LA FIN DE L'INDEPENDANCE DE LA BRETAGNE EST UN SUJET TABOU ; selon les français, la Bretagne n'a commencé à exister que du jour ou elle est devenue française; avant, elle était une région obscure et arriérée. C'EST LA FRANCE QUI L'A FAIT ACCEDER A LA CIVILISATION."

Je suis sidéré. Ainsi, nos brillants universitaires se sont tenus à distance de ce sujet par peur, par souci de leur carrière. Et les politiques en ont fait autant: ils sont devenus des vassaux, certains par ignorance, certains d'une manière consciente. Et la situation perdure, sans que personne, dans les milieux officiels, fasse rien pour que cette hypocrisie cesse.

Vous avez compris la suite.

Puisque personne ne veut faire ce travail, c'est moi qui le ferai. Beaucoup d'étapes me séparent encore du livre bleu. Au mois de septembre 2001, je soutiens devant un jury

composé de professeurs de la Sorbonne un mémoire de diplôme d'études approfondies d'histoire (DEA) sur " Le Rattachement de la Bretagne à la France ". Ce mémoire est publié sur la toile. Le jury est loin d'être enthousiaste. C'est normal : ces historiens français sont prisonniers du peu qu'ils connaissent sur le sujet, bien que leur honnêteté ne soit pas en cause, **ils ne connaissent que l'histoire officielle.**

Le livre bleu est né de la ferme volonté de **Pierre LEMOINE**, ex-président de la FUEN, patriote intransigeant, qui vient me voir à Paris. Devant ma réticence à entreprendre un tel travail - qui suppose, entre autres choses, que je j'étudie toutes les archives disponibles depuis les émigrations des Bretons en Armorique, et que je lise la littérature immense publiée sur ce thème, en particulier les thèses de doctorat (il en existe, malgré tout, d'excellentes), que je condense en un ouvrage clair une histoire d'une complexité rare. Il me dit que je suis universitaire, docteur en droit et historien, que les Bretons ne connaissent pas les crimes dont ils ont été victimes, que personne d'autre que moi ne fera ce travail si je me dérobe ; il trouve un argument déterminant: « **Ce que vous avez découvert à travers vos recherches ne vous appartient pas, C'EST LA PROPRIETE DE TOUS LES BRETONS.** »

Cette phrase, qui résonne encore dans mon esprit, est déterminante. Je déteste le mensonge et l'hypocrisie, l'injustice me révolte. Depuis longtemps, j'ai le sentiment d'un devoir fort à accomplir à l'égard de mes compatriotes. La première édition de ce petit livre ne sera achevée qu'en 2009. Je l'ai présentée à **BRUXELLES**, cette même année. C'est le sens du devoir qui m'a soutenu pendant ces longues années. Cette motivation seule, que je vis chaque jour de ma vie, m'a permis de mener à bien cette tâche titanesque. Pendant toutes ces années, avec d'autres, je me suis acharné à détruire l'imposture, dont la plus grossière : **CELLE DE LA FRANCE PRETENDUE INVENTRICE DES DROITS DE L'HOMME.** La prétendue "révolution" a fait régresser la France de trente ans, elle n'a été rien d'autre qu'une série de crimes abominables.

Louis MELENNEC, le 10 février 2014.